



# CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/Conf.9.18/Rev.1  
22 septembre 2008

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

NEUVIÈME SESSION DE LA  
CONFÉRENCE DES PARTIES  
Rome, 1-5 Décembre 2008  
Point 14.0 de l'ordre du jour

## RAPPORT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE L'INFORMATION DE LA CMS (IMP)

*(Préparé par le Secrétariat de la CMS avec l'appui du PNUE-CMSC)*

### Introduction

1. Une mesure de conservation effective et efficace nécessite une information sérieuse sur laquelle fonder un processus de planification et de décision. Ceci étant reconnu, la Résolution 6.5 de la sixième session de la Conférence des Parties a établi un Plan de gestion de l'information et déterminé les mesures prioritaires à appliquer à court, moyen et long terme.
2. La disponibilité de renseignements stratégiques continue d'être un défi clé auquel la CMS a été constamment confrontée au cours de son existence. Ceci se reflète dans le premier des quatre objectifs du Plan stratégique de la Convention 2006-2011 *«pour assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices est basée sur la meilleure information disponible»*.
3. Dans ce contexte, les rapports nationaux des Parties à la Convention continuent d'être le meilleur moyen d'évaluer la mise en œuvre de la Convention et de permettre de définir des priorités pour une action future. En tant que tel, l'accès à l'information utilisé pour les préparer ainsi que la gestion et l'utilisation efficaces de ces rapports restent un point important des activités de gestion de l'information de la Convention.
4. Les objectifs du Plan de gestion de l'information continuent d'être aussi pertinents aujourd'hui que lorsqu'ils ont été fixés il y a près de 10 ans. Ce sont:
  - a) un examen des besoins en matière de renseignements et une mise en œuvre des mesures pour assurer un meilleur accès futur à l'information;
  - b) le développement des outils de gestion de l'information pour appuyer les activités des Secrétariats de la Convention et des Accords;
  - c) une cohérence et une meilleure pratique de la compilation des renseignements;
  - d) un accès accru à l'information sur les espèces migratrices déjà collectée par les Secrétariats et les Parties; et
  - e) une utilisation accrue d'Internet pour la fourniture des services d'information.

5. Beaucoup de progrès ont été accomplis à ce jour pour la mise en vigueur de nombreuses mesures prioritaires identifiées dans la Résolution Conf. 6.5. Le Système de gestion de l'information de la CMS (IMS) a émergé sous la forme initiale d'IMP. L'IMS, disponible en ligne par le site Web du Secrétariat réunit les renseignements fournis par les Parties à la CMS dans leurs rapports nationaux, la connaissance générée au sein de la CMS et autres accords sur la biodiversité, la bibliothèque électronique et les données provenant de diverses organisations spécialisées. Ceci est démontré à l'Annexe 1: Illustration schématique du Système de gestion de l'information de la CMS (CMS IMS).

6. D'autres amendements à la Résolution 6.5 ainsi qu'un résumé des progrès accomplis dans l'élaboration de l'IMP ont été identifiés dans la Résolution 7.8. Une adjonction clé au Plan a été la connexion du Registre mondial des espèces migratrices (GROMS<sup>1</sup>) à la Convention. En ce qui concerne l'accès à l'information, un autre objectif a été de populariser la bibliothèque électronique en fournissant un accès aux documents ayant trait à la Convention qui pouvaient être directement accessibles à l'aide d'Internet. En outre, le format des rapports nationaux a été changé à titre d'essai pour COP7; la vingt-sixième réunion du Comité permanent a confirmé l'adoption du nouveau format.

7. La Résolution 8.10 a fixé d'autres mesures prioritaires à effectuer pour améliorer l'application du Plan de gestion de l'information de la CMS. Un tableau synoptique des progrès accomplis pour chaque mesure prioritaire figure à l'Annexe 2.

### **Processus d'établissement des rapports**

8. La conversion à un format électronique a conduit à un meilleur processus d'établissement des rapports. Elle a facilité la fourniture de renseignements à jour ainsi que l'analyse, l'accessibilité et l'échange de données de façon claire et normalisée. Un autre pas vers une meilleure gestion des données sera le lancement de SONAR qui, non seulement fournira un accès plus facile grâce à un système en ligne, mais s'efforcera également d'établir une harmonisation avec d'autres MEA relatives à la biodiversité. Le document Conf.9.20 traite de l'établissement des rapports des Parties de façon plus détaillée, tandis que Conf.9.33 comporte une option budgétaire pour SONAR en 2009-2011.

### **Harmonisation de l'établissement des rapports nationaux**

9. Le projet financé par le PNUE sur la Gestion des connaissances a analysé la méthode d'établissement des rapports que le système de traités sur les droits de l'homme a utilisé. Ces traités demandent aux Parties de soumettre un rapport principal se rapportant à tous les traités, accompagné de petits rapports spécifiques pour chaque traité. Un cadre pour un rapport principal conjoint pour la CMS, la CDB, la CITES, la Convention Ramsar, l'AEWA et l'IOSEA a été élaboré et présenté à l'atelier sur la Gestion des connaissances en mars 2008. Le document est disponible au site Web du CMSC à l'adresse suivante: <<http://www.unep-wcmc.org/conventions/harmonization/projects.htm>>.

---

<sup>1</sup> GROMS est un système d'information conçu pour satisfaire les besoins de la CMS et de ses Accords concernant les renseignements scientifiques sur les espèces migratrices et leur population. Basé à l'origine sur une initiative du Secrétariat de la CMS, il a été lancé en 1998 avec le soutien financier du ministère allemand de l'Environnement par l'intermédiaire de l'Agence fédérale de conservation de la nature. Les raisons derrière la création de GROMS sont essentiellement basées sur le fait que bien que de nombreuses bases de données incluent des espèces migratrices, le renseignement scientifique sur des précisions concernant leur comportement migratoire, leurs itinéraires et leur répartition saisonnière étaient dispersés. Par conséquent, le fait de résumer les connaissances sur les espèces migratrices dans un système d'information figurait parmi les principaux objectifs du Système d'information GROMS qui devrait servir d'outil pour la découverte de réalités et la prise de décision par la CMS et ses Accords associés.

10. Un autre résultat du projet de Gestion des connaissances est une étude sur l'établissement conjoint de rapports pour la CMS, l'AEWA et l'IOSEA (voir le même lien Web que ci-dessus). Le rapport a permis d'élaborer un cadre qui permettrait l'établissement de rapports nationaux par les Parties membres d'un ou des trois traités. Il est aussi structuré de manière à permettre une expansion pour inclure d'autres Accords et MoU de la CMS, aidant ainsi à l'application de SONAR 2010 pour la CMS, ses Accords et MoU. L'atelier sur la Gestion des connaissances de mars 2008 a donc conclu qu'un rapport conjoint et harmonisé est possible pour la CMS, y compris tous ses Accords et MoU.

11. Comme mentionné ci-dessus et décrit à nouveau à l'Annexe 3, diverses opportunités ont été saisies par le Secrétariat de la CMS pour mettre en œuvre certaines mesures prioritaires de l'IMP conjointement avec d'autres traités multilatéraux, économisant ainsi des ressources et facilitant l'application d'une méthode inter-organisationnelle plus harmonisée de la gestion de l'information.

### **Processus d'harmonisation de la CMS avec d'autres MEA**

12. L'IMS n'est pas encore un système généralisé. Le fait d'associer des données ayant trait directement ou indirectement à la connaissance et à l'information générées au sein de la CMS avec d'autres sources n'a pas été établi et devrait être une priorité au cours de la prochaine période triennale. Les sources comprennent d'autres services d'information (dont GROMS), des renseignements provenant d'experts et de publications techniques ou d'autres MEA et initiatives internationales telles que la Global Biodiversity Information Facility (GBIF) ou l'Encyclopaedia of Life (EOL) et même les diverses sources d'information associées à la CMS et disponibles au PNUE-CMSC. L'IMS fournit un cadre pour permettre l'échange et l'harmonisation des renseignements avec les MEA associées. Cependant, une intégration correcte de l'information disponible à l'IMS – processus graduel et continu – doit encore être réalisée.

13. Les Accords de la famille de la CMS ont également franchi des étapes significatives dans la gestion stratégique de l'information et ont permis de créer ou d'aider à créer des outils pour faciliter la prise de décision et appuyer la gestion sur le terrain dans l'ensemble de l'aire de répartition des espèces inscrites aux Annexes de la Convention.

### **Objectifs**

14. Diverses autres mesures identifiées comme prioritaires par le Plan de gestion de l'information de la CMS sont encore à appliquer. L'insuffisance de la mise en œuvre de certaines de ces mesures signifie que, bien que l'infrastructure soit déjà en place, la plus grande partie de l'information disponible pour la famille de CMS reste fragmentée et dispersée.

15. En conséquence, l'application des activités restantes dans le Plan de gestion de l'information de la CMS:

- a) fournirait la base d'un examen continu des Annexes (dont les outils d'information pour la gestion des connaissances par les correspondants nationaux et le Conseil scientifique, ainsi que l'information sur les projets pertinents de la CMS) et les moyens de surveiller l'efficacité de la Convention et sa contribution aux processus mondiaux, comme le fait d'atteindre l'objectif WSSD pour réduire d'ici à 2010 d'une manière significative la perte de la biodiversité;

- b) fournirait les moyens de contrôler l'efficacité de la Convention et sa contribution aux processus mondiaux, tels que le fait d'atteindre l'objectif de la CMSC qui consiste à réduire d'une manière significative la perte de la biodiversité en 2010;
- c) permettrait la gestion et l'inter-connexion efficaces des systèmes d'information et de rapports au sein de la famille de la CMS et autres MEA relatives à la biodiversité et intéressant la CMS (notamment la CDB, Ramsar et la CITES); et
- d) fournirait l'information de base pour l'application et l'évaluation du Plan stratégique de la CMS 2006-2011 et pour l'identification de domaines prioritaires pour la Convention au-delà de 2011.

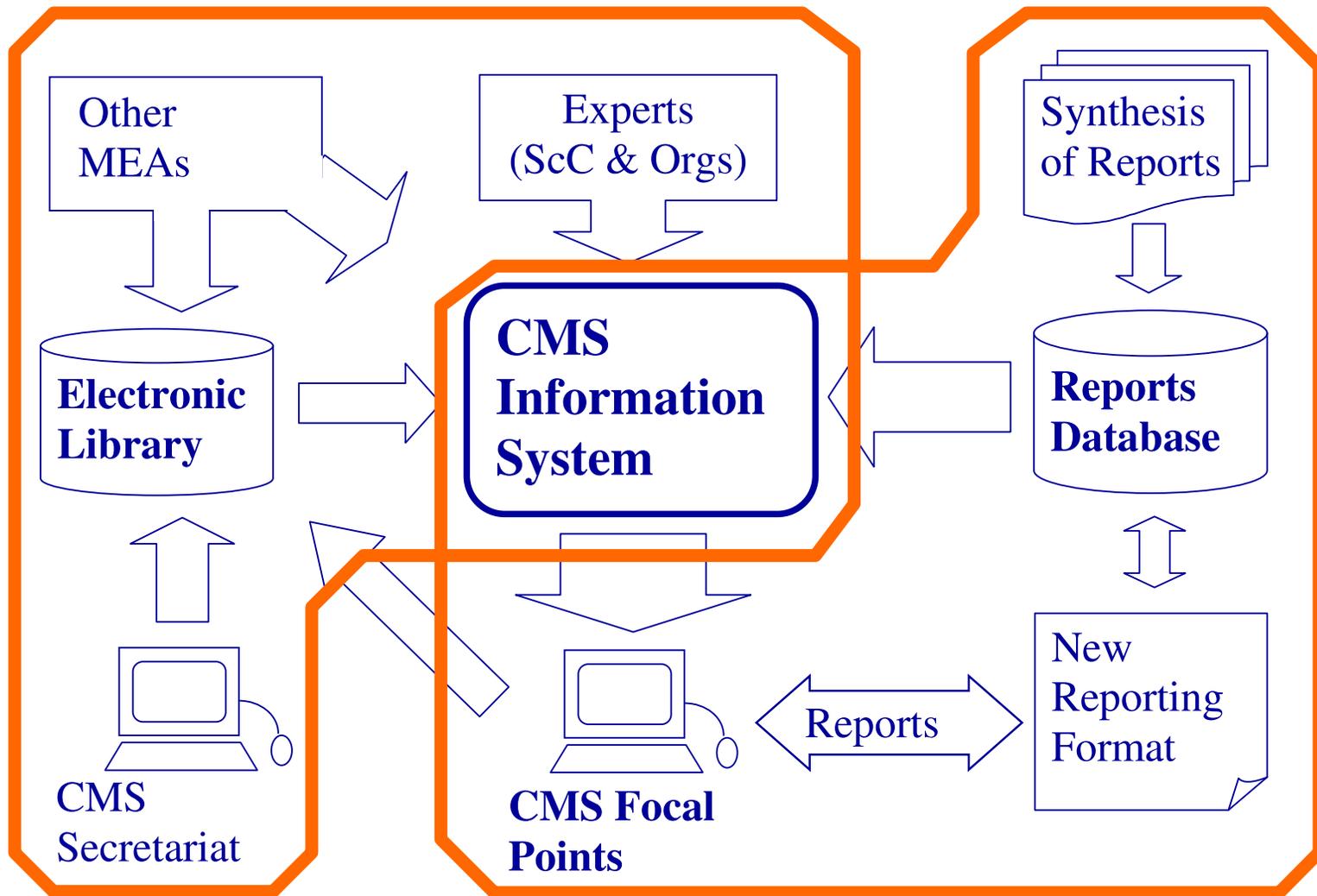
**Action requise:**

La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est invitée à:

- a) *Noter* les progrès accomplis dans l'application du Plan de gestion de l'information de la CMS.
- b) *Reconnaître* le rôle primordial de l'IMP et de l'IMS dans la gestion des rapports des Parties.
- c) *Reconnaître* que les travaux concernant l'IMP et l'IMS devraient être conduits à l'avenir par une Unité renforcée sur les questions scientifiques, informatiques et maritimes, faisant partie d'un domaine plus large pour la gestion des données scientifiques et de conservation et appuyée par d'autres unités, par ex. sur la gestion du site Web et la liaison avec d'autres organismes.
- d) *Examiner* l'application du Plan de gestion de l'information afin d'indiquer les priorités pour une autre application pendant la période triennale à venir, composées en partie de nouvelles activités qui ne sont pas nécessairement incluses dans le plan d'origine.
- e) *Demander* au Secrétariat de continuer à progresser dans la mise en œuvre du Plan et des initiatives qui s'y rapportent pour faciliter la réalisation des activités identifiées à l'objectif 1 du Plan stratégique de la Convention 2006-2011.
- f) *Recommander* aux Parties aux traités sur les espèces migratrices d'encourager les Secrétariats d'accords multilatéraux concernés par la protection des espèces migratrices de poursuivre, avec les Secrétariats de la famille de la CMS, l'élaboration d'un futur format de rapports commun et d'un futur système commun de rapports en ligne.
- g) *Demander en outre* au Secrétariat de créer des moyens d'incorporer GROMS dans des bases de données plus larges afin d'en faire un usage total pour l'IMS de la CMS et autres conventions.
- h) *Recommander* l'application continue du projet de Gestion des connaissances notamment en ce qui concerne la mise au point et l'inter-connection de moyens de faire rapport en ligne pour la famille de la CMS.

Annexe 1: Illustration schématique du Système de gestion de l'information de la CMS (CMS IMS)

## Components & Processes Reporting Process



## Annexe 2. Mise en œuvre du Plan de gestion de l'information de la CMS

### Objectifs du Plan stratégique 2006-2011

i. Identifier et examiner les principales menaces envers les espèces migratrices et les obstacles à la migration concernant les espèces qui en sont affectées
ii. Etudier la création de moyens d'action et l'éducation
iii. Etablir un système national de liaisons
iv. Fournir des renseignements sur la répartition et la taille de la population
v. Plans politiques nationaux et régionaux

Action	Commentaires
1. Poursuivre l'identification "d'organisations partenaires" pour la collecte, la gestion et l'utilisation de renseignements concernant les espèces migratrices	MoU avec des organisations partenaires depuis COP8, gestion de l'information: AMMPA, Carthagène, CIC, GNF, IFAW, ITTO, NOAA, SPREP, WAZA, WCS, WDCCS, WHMSI.
2. Développer le Système de gestion de l'information de la CMS pour y incorporer des renseignements pertinents provenant du Plan stratégique, et d'autres renseignements disponibles dans les Secrétariats d'accord et autres organisations	Les sujets tels que l'incorporation d'indicateurs mentionnés dans le Plan stratégique, tels que l'identification et l'examen des menaces principales envers les espèces migratrices et les obstacles à la migration, les questions relatives à la création de moyens d'action et à l'éducation, etc. ont été intégrés. Par conséquent, le format normalisé des rapports nationaux a été adapté pour faire état de ces objectifs et de ces activités dans l'information requise des Parties et approuvé par le Comité permanent en novembre 2007.
3. Travailler avec le Système de renseignements sur la conservation de la biodiversité (BCIS) et autres pour partager les renseignements et les ressources (par ex. GROMS) et pour répondre aux besoins d'information de la Convention et de ses Accords	Au titre du projet sur la gestion des connaissances, le PNUE a travaillé avec les secrétariats de conventions et d'accords, dont la CMS et l'AEWA, pour élaborer un outil de rapports en ligne. L'outil comporte non seulement le choix pour les Parties de produire leurs rapports nationaux en ligne mais aussi un générateur permettant la création facile d'autres outils de reportage ou questionnaires en ligne pour toute convention et tout accord.
4. Renforcer les liens avec les évaluations en cours sur l'environnement mondial, notamment PNUE/GEO, et explorer les opportunités pour appuyer le processus d'évaluation de GEO-4 afin de faciliter le partage des dernières données et informations crédibles sur l'état, les tendances, les questions émergentes et les défis concernant les espèces migratrices	En raison de la pénurie de moyens financiers, ceci n'a pu être encore réalisé.
5. Explorer les synergies entre GROMS et le portail de données du PNUE/GEO pour renforcer le caractère mutuel de l'utilisation d'ensembles de données et d'informations fiables sous la forme de cartes, diagrammes et graphiques dans les rapports sur les questions relatives aux espèces migratrices	Plutôt qu'une liaison avec GEO, on s'efforce d'explorer des synergies entre GROMS et GBIF.

Action	Commentaires
6. Construire sur les travaux existants une base de données à jour, générale et fiable des espèces inscrites et des Etats de l'aire de répartition, associée à d'autres renseignements sur les espèces intéressées et disponible sur le Web	Un effort continu, par ex. par la collaboration avec l'Encyclopédie de la vie (L'EOL synthétise les connaissances en matière de biodiversité sur toutes les espèces connues, dont taxonomie, répartition géographique, collections, génétique, évolution historique, morphologie, comportement, relations écologiques et importance pour le bien-être humain, et diffuse cette information par Internet), voir <a href="http://www.eol.org">www.eol.org</a> pour plus de détails.
7. Elaborer une base de données sur les projets de la CMS et des Accords pour aider à suivre la contribution faite par la Convention sur les travaux en cours concernant les espèces migratrices, et en tant qu'aide à la gestion du projet	Les outils TEMATEA basés sur le Web fournissent un réseau logique, basé sur des problèmes, d'engagements et d'obligations émanant d'accords régionaux et mondiaux relatifs à la biodiversité. Ils sont basés sur des articles existants, des décisions, des recommandations et des résolutions émanant de différents accords sur des questions prioritaires pour la biodiversité. Les six problèmes suivants sont couverts actuellement : accès et partage des avantages, biodiversité et changement climatique, eaux intérieures, espèces étrangères invasives, zones protégées et utilisation durable. Les modules sont disponibles sur <a href="http://www.tematea.org">www.tematea.org</a> .
8. Demander la soumission de rapports nationaux et autres documents officiels, notamment les rapports sur les projets, les amendements proposés aux Annexes et aux rapports sur 'les actions concertées sur les espèces' en format électronique de façon à les rendre disponibles sur Internet	Le format normalisé de rapports nationaux a été adapté pour mettre en valeur les objectifs et les activités dans les renseignements demandés aux Parties. Des sujets tels que l'incorporation d'indicateurs mentionnés dans le Plan stratégique, comme l'identification et l'examen des principales menaces envers les espèces migratrices et les obstacles à la migration, les questions concernant la création de moyens d'action et l'éducation, etc. ont été intégrés.
9. Concevoir un mécanisme pour le partage de l'expérience sur des sujets prioritaires et établir la liste des serveurs ou des forums Web pour discussion et échange de renseignements sur les domaines clés d'intérêt pour la mise en œuvre de la Convention et/ou des Accords	L'IMS couvre surtout ceci, depuis que son objectif est d'être la source centrale de la CMS concernant l'information.
10. Concevoir, si les fonds le permettent, une méthode de partage de l'information entre la Convention, les Secrétariats d'Accords et les Parties	L'IMS est un instrument unique et puissant qui permet la collecte, la gestion, l'analyse et l'usage des renseignements nécessaires pour une application effective de la CMS et de ses accords aux niveaux local, régional et mondial. Il évite également des doublons et minimise les coûts de production, de collecte, de gestion et d'analyse des renseignements pertinents.
11. Concevoir, si les fonds le permettent, un système de renseignements sur un groupe d'espèces importantes en collaboration avec des organisations partenaires pour démontrer la possibilité d'un système d'information coordonné basé sur le Web pour appuyer la Convention et les Accords	Divers projets de la CMS ont été mis en œuvre pour se concentrer sur des espèces importantes. Parmi ceux-ci il y a eu les campagnes "L'Année de...": YoT, YoD, YoG (Tortue 2006, Dauphin 2007 et 2008, Gorille 2009), ainsi que le Groupe d'étude sur la grippe aviaire, qui offrent tous de nombreux et uniques renseignements.
12. Poursuivre le dialogue avec les gestionnaires de l'information d'autres traités mondiaux relatifs à la biodiversité sur la simplification de la gestion de l'information et l'établissement de rapports	Mars 2008, Cambridge, R-U : Atelier sur la gestion des connaissances (KM) ; récente approbation par le PNUE/Groupe d'approbation du projet (PAG) de commencer à élaborer le projet de la Phase II du projet KM parmi les conventions sur la biodiversité.

## Annexe 3: Synergies de l'information avec des accords relatifs à la biodiversité

### **I. Historique**

1. La Résolution 8.11 sur la 'Coopération avec d'autres conventions' a réitéré l'importance et la nécessité d'une collaboration renforcée entre les conventions relatives à la biodiversité pour coordonner les mesures afin d'atteindre le but consistant à réduire d'une manière significative la perte de la biodiversité en 2010, et a rappelé l'objectif 4.3 du Plan stratégique de la CMS 2006-2011 demandant des actions en coopération en vue d'atteindre les objectifs partagés avec des accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) pertinents et un plus grand nombre de partenaires, et son principe opérationnel (2) sur une coopération étroite avec les MEA pertinentes et les partenaires clés, capturant les synergies pour atteindre les objectifs partagés.

2. La Résolution 8.11 a également encouragé le secrétaire exécutif à continuer de jouer un rôle actif dans les activités du Groupe de liaison sur la diversité (BLG) établi sous l'égide de la CDB ; a invité le secrétaire exécutif, en collaboration avec le BLG et le PNUE, à faire progresser les travaux sur la mise au point et l'application de modules basés sur les questions ayant trait à l'application cohérente des conventions sur la biodiversité ; a invité le secrétaire exécutif, en collaboration avec le BLG et le PNUE, à faire progresser l'harmonisation de l'établissement des rapports au sein de la 'famille' d'accords PNUE-CMS et entre les conventions pertinentes ; et à inviter le secrétaire exécutif à aider à la création d'un partenariat mondial pour la biodiversité dans lequel la CMS sera un membre central pour promouvoir les objectifs de la Convention et aider à atteindre l'objectif de 2010.

### **II. Collaboration avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement**

3. Le Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG) se compose des chefs des Secrétariats des six conventions relatives à la biodiversité (Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore en danger, Convention sur les espèces migratrices, Traité international sur les ressources génétiques des plantes pour l'alimentation et l'agriculture, Convention Ramsar sur les zones humides, Convention sur le patrimoine mondial). Depuis la 8<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties, le BLG s'est réuni deux fois. La cinquième réunion du BLG s'est tenue en septembre 2006 à Gland, Suisse, et la sixième réunion en mai 2008 à Bonn, Allemagne. Les rapports sont disponibles à <http://www.cbd.int/cooperation/BLG-5-rep-final-en.doc> et <http://www.cbd.int/cooperation/BLG-6-rep-final-en.doc>, respectivement. Le Secrétariat de la CMS a participé aux deux réunions et a accueilli la sixième. Les deux réunions ont abordé une série de questions concernant la CMS, dont l'objectif de 2010 en matière de biodiversité et les indicateurs pour mesurer ses résultats, l'utilisation durable de la biodiversité, les zones protégées, la coopération entre les organes scientifiques et la fourniture d'avis scientifiques, la gestion des connaissances pour les MEA, la création de moyens d'action et l'appui technique pour atteindre l'objectif de 2010, l'harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie, l'examen de l'efficacité du BLG, la préparation de la troisième édition du Global Biodiversity Outlook, le Partenariat sur les indicateurs de 2010 en matière de biodiversité et la célébration de l'Année internationale de la biodiversité 2010.

4. Depuis la dernière Conférence des Parties, le Secrétariat a participé activement aux réunions suivantes des autres conventions relatives à la biodiversité : huitième et neuvième réunions de la Conférence des Parties à la CDB, quatrième réunion de la Conférence des Parties à la CITES, [30<sup>ème</sup>, 31<sup>ème</sup> et 32<sup>ème</sup> sessions du Comité du Patrimoine mondial]. Elle a également participé à la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD), et à la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC).

### **III. Gestion des connaissances pour les accords relatifs à la biodiversité**

5. Le Secrétariat a participé à un projet financé par le PNUE sur la gestion des connaissances, réalisé par la Division du Droit et des Conventions sur l'environnement du PNUE (PNUE DELC) et par le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (PNUE-CMSC), en collaboration avec les Secrétariats de la CMS, de la CDB, de la CITES, de la Convention Ramsar, de l'AEWA et de l'IOSEA. Ce projet a créé un portail Internet donnant accès aux renseignements clés provenant de ces accords, y compris les articles des accords, les résolutions et les décisions de leurs conseils d'administration ; des documents de planification stratégique ; des listes de Parties et les renseignements des correspondants nationaux. Le portail est disponible à [www.inforMEA.org](http://www.inforMEA.org). Un atelier avec les Secrétariats participants, dont ceux de la CMS, de l'AEWA et de l'IOSEA, a eu lieu en mars 2008 à Cambridge, R-U, et a conclu que le portail devrait être développé afin de

devenir un outil pour la gestion inter-opérable de l'information pour les conventions et les accords relatifs à la biodiversité.

6. Au titre du même projet sur la Gestion des connaissances, le PNUE a travaillé avec les Secrétariats des conventions et des accords pour mettre au point un outil de rapports en ligne, y compris pour la CMS et l'AEWA. Cet outil comprend non seulement l'option permettant aux Parties de faire leurs rapports en ligne mais aussi un générateur qui permet une création facile d'autres outils de rapports ou questionnaires en ligne pour toute convention et tout accord. Il a été mis à la disposition des Secrétariats de la CMS et de l'AEWA et présenté à l'atelier ci-dessus mentionné sur la gestion des connaissances qui a conclu dans un projet de suivi qu'il devrait être développé pour permettre une analyse et une synthèse faciles des renseignements contenus dans les rapports. L'atelier comportait une session de formation pour les administrateurs techniques des Secrétariats sur l'usage du générateur de rapports en ligne.

7. En tant que membre du Conseil d'administration du PNUE/UICN [qui fait comme si l'UICN faisait partie du PNUE] *Tematea - Modules basés sur les problèmes concernant l'application cohérente des conventions relatives à la biodiversité*, le Secrétariat a participé activement à la création des modules. Ceux-ci sont des outils basés sur le Web qui fournissent un cadre logique basé sur des problèmes d'engagements et d'obligations de la part des accords régionaux et mondiaux relatifs à la biodiversité. Ils s'appuient sur des articles existants et des décisions, des recommandations et des résolutions existantes provenant de différents accords sur des questions prioritaires pour la biodiversité. Les six questions suivantes sont actuellement couvertes : accès et partage des avantages, biodiversité et changement climatique, eaux intérieures, espèces étrangères invasives, zones protégées et utilisation durable. Les modules sont disponibles à [www.tematea.org](http://www.tematea.org).

8. L'utilisation des Modules basés sur des problèmes est en outre appuyée au niveau du pays pour promouvoir une coopération et une communication nationales entre les secteurs et les conventions. Ceci donne aux experts nationaux gouvernementaux et non gouvernementaux, le moyen d'évaluer et d'améliorer d'une manière cohérente leur application nationale des engagements pris en matière de biodiversité.

#### **IV. Harmonisation de l'établissement des rapports nationaux**

9. Le projet sur la Gestion des connaissances a suggéré deux cadres conjoints d'établissement de rapports sur des questions thématiques : les eaux intérieures pour la CDB et la Convention Ramsar, et les terres arides pour la CDB et l'UNCCD (voir <http://www.unep-wcmc.org/conventions/harmonization/projects.htm>). Bien qu'elles ne relèvent pas directement de la CMS, ces études montrent une autre méthode possible pour l'harmonisation de l'établissement de rapports entre les conventions relatives à la biodiversité, en choisissant les thèmes dans le domaine de compétence de deux accords ou plus pour lesquels les Parties établiront une fois des rapports, couvrant les besoins en matière d'information de tous les accords en cause. L'atelier sur la Gestion des connaissances a demandé en mars 2008 d'explorer d'autres opportunités pour recommander le groupage des questions sur les rapports de la même façon que de tels cadres modulaires.